

Le budget—M. Lalonde

matériel nécessaire à l'exploitation des sables bitumineux. C'est ce qu'ils feront. Songeons également aux puits de pétrole sous-marins. Il faudra du matériel, des installations, ce qui signifie une activité accrue et un plus grand nombre d'industries et d'emplois. Nous fournissons les éléments, le stimulant. Il en résultera des milliers d'emplois, monsieur l'Orateur, pour les Canadiens, des milliers d'emplois partout au Canada et non seulement dans les provinces productrices. Ce programme nous permettra de répondre non seulement à nos objectifs énergétiques mais également à nos objectifs sociaux et économiques.

Je voudrais maintenant aborder le défi principal qui se posait à nous lorsque nous avons élaboré le programme énergétique national: celui de l'équité. Le programme énergétique déposé hier soir dans le cadre de l'exposé budgétaire est-il équitable? La réponse est indéniablement et assurément oui. Il est équitable envers les provinces productrices de gaz et de pétrole; il est équitable envers le consommateur et envers le gouvernement national. Il est de plus équitable envers l'industrie pétrolière qui continuera de jouir des mêmes perspectives de prospérité que toute autre industrie à mesure qu'elle se canadienisera tant en ce qui concerne sa participation que sa direction.

● (1750)

Premièrement, les provinces productrices. Nous avons négocié âprement avec ces provinces. Leurs représentants sont arrivés à la table de négociation armés de principes et d'objectifs auxquels ils tenaient fermement. Les deux parties ont fait connaître leurs vues aux Canadiens en termes clairs et frappants. C'était prévisible.

Mais c'est maintenant le temps des compromis et de la conciliation. De notre côté, il faut délaissier nos objectifs de départ, par exemple en ce qui concerne les recettes globales et leur partage, en faveur de grands principes généraux. Nous nous sommes donc adaptés à la situation. Nous avons fait des concessions, des concessions importantes même, et nous avons cherché un terrain d'entente. C'est essentiel pour l'unité que nous recherchons tous. Nous avons révisé nos principes en matière d'énergie en vue de chercher à réaliser une harmonie nouvelle et plus forte entre notre gouvernement et celui des provinces productrices.

Au début de ces négociations, j'ai dit que j'étais prêt à mettre de l'eau dans mon vin si cela permettait d'en venir à une entente à l'amiable, de réaliser une entente qui ferait justice aux positions adoptées par les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Tout observateur objectif doit admettre que nous avons effectivement mis de l'eau dans notre vin. Je m'explique.

Comme nous le savons tous, les gouvernements des provinces productrices et le gouvernement fédéral s'étaient pratiquement entendus entre eux sur le contenu du budget du 11 décembre dernier. Les conditions qu'on proposait alors auraient rapporté, de 1980 à 1983 aux provinces productrices quelque 40 milliards de dollars en revenus du pétrole et du gaz. Dans les négociations que nous avons eues avec elles, les provinces avaient exigé que tout arrangement proposé par notre gouvernement leur accorde les mêmes bénéfices.

Les provinces productrices en général et l'Alberta et la Colombie-Britannique en particulier ont encore réduit notre latitude dans les négociations. Elles ne voulaient pas de taxe à l'exportation ni de taxe à la tête du puits.

Il nous était pratiquement impossible de satisfaire ces revendications. Je crois encore que la taxe à l'exportation du gaz naturel aurait été une mesure juste et qu'elle ne constituait aucunement une intrusion dans un champ de compétence provinciale. Nous nous sommes néanmoins rendus à la volonté des provinces. Voyons comment nous avons fait.

Parlons d'abord des 40 milliards. En vertu du programme énergétique national, les provinces productrices tireront des revenus de 38 milliards de dollars directement de la vente du pétrole et du gaz et 2 milliards de plus sous la forme du fonds de développement de l'Ouest. Nous avons donc respecté leurs exigences. Quant à la Colombie-Britannique et à la Saskatchewan, elles s'en tirent à meilleur compte qu'elles ne l'auraient fait en vertu du budget du 11 décembre dernier. Nous avons aussi assuré une part de ces bénéfices au Manitoba qui profitera de la croissance qu'entraînera le fonds de développement de l'Ouest.

La répartition des revenus en pourcentage est aussi importante. Ces dernières années, les gouvernements des provinces productrices de pétrole et de gaz ont reçu environ 45 p. 100 et le gouvernement fédéral environ 10 p. 100 des revenus de la production pétrolière. Comment le Programme énergétique national modifie-t-il cette répartition des revenus? Il porte la part fédérale à 24 p. 100 et réduit celle des provinces de 45 à 43 p. 100. Le Programme énergétique national ferait baisser la part globale des provinces productrices de deux points. Il y aurait cependant beaucoup plus à partager et, globalement, les provinces recevraient plus que jamais auparavant.

De quelque point de vue qu'on se place, ce n'est que juste et raisonnable. Les provinces canadiennes vont continuer d'avoir une part plus élevée que dans n'importe quel autre pays du monde, plus du double de la part que recevrait un État américain comme le Texas et le triple de la part de l'État de Victoria en Australie. Ces deux États possèdent leurs ressources, tout comme les provinces canadiennes. Bref, nos mesures cèdent aux provinces une part beaucoup plus grande que la norme internationale. Voilà ce que je veux dire par tout faire pour s'entendre à l'amiable.

Je voudrais parler plus en détail de la position du gouvernement de l'Alberta dans le Programme énergétique national. Les revenus du gouvernement de l'Alberta en 1983 seront de 9,7 milliards de dollars, plus du double de ce qu'il a empoché en 1979. De 1980 à 1983, l'Alberta touchera des revenus de plus de 31 milliards de dollars. Cette province touchera en 1983 sur son pétrole et sur son gaz l'équivalent de \$4,300 par habitant, alors qu'elle en avait touché l'équivalent de \$1,600 en 1977. Aucune autre province ne peut espérer voir son revenu augmenter dans une aussi forte proportion, et aucune autre province de toute notre histoire n'a connu sous quelque régime que ce soit une croissance aussi rapide. Voilà la situation qui prévaut dans une province qui a déjà accumulé des excédents budgétaires énormes. En fait, elle possède, même en faisant abstraction des revenus qu'elle touche sur son pétrole et sur son gaz, une plus grande capacité fiscale que la moyenne des provinces.

Aux termes de nos propositions, le gouvernement de l'Alberta obtiendra plus de 100 milliards de dollars pour son pétrole et pour son gaz au cours de la prochaine décennie. Il continuera de toucher des revenus considérables pendant encore longtemps. Grâce aux ressources qu'elle possède en